

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
le 31 janvier 1969

LES ECHANGES DE LETTRES QUEBEC-FRANCE

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a fait aujourd'hui la déclaration suivante à la Chambre des Communes.

Monsieur le Président, J'ai pu examiner les lettres décrivant les arrangements conclus entre les gouvernements québécois et français à l'occasion de la visite de représentants du Gouvernement du Québec à Paris la semaine dernière. Ces documents ne sauraient constituer en eux-mêmes des accords internationaux et, à ce propos, j'ai depuis pris note des déclarations des représentants du Gouvernement québécois à l'effet qu'il n'était pas de l'intention du Québec que ces documents constituent des accords inter-gouvernementaux. Nous rappellerons notre position aux autorités françaises sur ce point.

Le Gouvernement canadien comprend le désir du Gouvernement du Québec de renforcer ses liens avec la France au moyen d'échanges culturels, scientifiques et dans le domaine de l'éducation tels que prévus par l'accord culturel de 1965 entre le Canada et la France. Le Gouvernement canadien partage ce désir du Gouvernement québécois et est plus que prêt à coopérer en vue de sa réalisation.

Deux de ces échanges prévoient des activités qui vont au-delà du cadre de l'accord culturel, notamment dans les domaines des investissements et des télécommunications internationales par satellite. Certains des programmes prévus par ces arrangements nécessiteront